5. Montant de certificats en kWh cumac :
Montant unitaire en kWh cumac/kW :
26 000 × P

P = Puissance nominale du moteur.

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **IND-UT-04**

Economiseur sur les effluents gazeux de chaudière de production de vapeur

1. Secteur d'application :
Industrie.
2. Dénomination :
Installation d'un économiseur sur les effluents gazeux de chaudière de production de vapeur de puissance comprise entre 1 et 10 MW alimentées au gaz naturel ou au GPL (hors chaudière de secours).
3. Conditions pour la délivrance de certificats :
Sans objet.
4. Durée de vie conventionnelle :
7 ans.
5. Montant de certificats en kWh cumac :

	COMBUSTIBLE	MODE DE FONCTIONNEMENT DE « L'ATELIER » utilisateur de la vapeur produite par la chaudière					PUISSANCE nominale de la chaudière en kW
		1 × 8	2 × 8, 6 j/7	3 × 8 arrêt week-end	3 × 8 sans arrêt week-end		
Montant unitaire en kWh cumac/kW	Gaz naturel	240	540	660	960	X	P
	GPL	250	770	690	1 000		

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **TRA-EQ-02**

Pneus d'autobus à basse résistance au roulement

1. Secteur d'application :
Transport collectif par autobus.
2. Dénomination :
Montage, sur l'essieu arrière d'un autobus non articulé ou sur les deux essieux arrière d'un autobus articulé, de pneus à bande large, à basse résistance au roulement. Chaque pneu à bande large remplace 2 pneus simples en monte jumelée.
3. Conditions pour la délivrance de certificats :
Les pneumatiques doivent avoir un gain énergétique ≥ 4 % par rapport à l'utilisation de pneus simples en monte jumelée, validé par un essai réalisé par l'UTAC ou tout autre organisme de certification reconnu par l'International Automobile Task Force (IATF).
Fourniture d'une copie du contrat d'entretien des pneus achetés.
4. Durée de vie conventionnelle :
Egale à la durée du contrat d'entretien.
5. Montant de certificats en kWh cumac :

DURÉE DU CONTRAT (ANNÉES)	MONTANT UNITAIRE EN kWh cumac	
	Par autobus non articulé	Par autobus articulé
1	7 600	9 900

DURÉE DU CONTRAT (ANNÉES)	MONTANT UNITAIRE EN kWh cumac	
	Par autobus non articulé	Par autobus articulé
2	15 000	19 400
3	22 000	28 600
4	28 800	37 400
≥ 5	35 300	45 900

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **RES-CH-02**

Injection de mousse isolante dans un caniveau de réseau de chaleur

1. Secteur d'application :

Réseaux de chaleur.

2. Dénomination :

Injection de mousse isolante dans un caniveau enterré contenant une canalisation de transport de chaleur, pour réduire les déperditions thermiques.

3. Conditions pour la délivrance de certificats :

Mise en place réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle :

30 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac :

Pour une canalisation de diamètre nominal de la tuyauterie aller DN, le montant unitaire lu dans la table ci-dessous doit être multiplié par :

– la longueur L en mètres de canalisation de diamètre nominal de la tuyauterie aller DN,

et

– par un facteur d'utilisation proportionnel à la durée moyenne d'utilisation annuelle « x » en mois de la forme x/12.

VAPEUR		EAU SURCHAUFFÉE		EAU CHAUDE (T < 110 °C)	
DN aller	kWh cumac/m	DN aller	kWh cumac/m	DN aller	kWh cumac/m
40	7 800	40	4 300	40	2 800
50	8 400	50	4 700	50	3 300
65	9 200	65	6 300	65	4 100
80	9 600	80	6 600	80	4 500
100	10 200	100	7 400	100	5 000
125	12 400	125	11 000	125	6 500
150	13 500	150	11 800	150	6 900
175	14 500	175	12 700	175	7 300
200	14 900	200	13 300	200	7 800